



LE BEAU LIEU

Bulletin d'informations municipales

ISSN 0823-7662

Dépôt légal

MARS 1986

LES NOUVEAUX REGLEMENTS D'URBANISME

La municipalité de Sainte-Pétronille a adopté de nouveaux règlements d'urbanisme à sa séance du 3 mars dernier. Ces règlements concernent tout aussi bien les conditions requises pour pouvoir construire et rénover que celles concernant l'affichage, les clôtures et la protection des arbres.

Au cours des prochains mois, nous allons tenter d'expliquer chacun des principaux éléments de ces règlements. Il faut toutefois retenir qu'il est impératif qu'une demande de permis soit faite pour toute construction nouvelle et pour toute rénovation.

Même si la municipalité a adopté ces nouveaux règlements, ceux-ci ne seront en vigueur qu'après la soirée d'approbation qui doit se tenir le lundi 24 mars de 19h00 à 21h00.

La loi permet en effet aux personnes propriétaires et résidentes de Sainte-Pétronille de voir de quelle façon la municipalité a traité les commentaires et les demandes qui lui ont été adressées lors de l'assemblée de consultation du mois dernier.

.../

A cet effet, les étapes suivantes sont prévues:

- Les personnes peuvent venir consulter le règlement à la municipalité.
- Les personnes peuvent venir s'assurer que leur nom est bien sur les listes de vote au cas où il y aurait un référendum sur la question. La date limite pour vérifier les listes est le 15 mars.
- Les personnes peuvent venir signifier leur désaccord sur les règlements prévus à la soirée du lundi 24 mars.

Les règlements adoptés lors de la dernière réunion sont les suivants:

- . Le plan d'urbanisme
- . Le règlement de zonage
- . Le règlement de lotissement
- . Le règlement créant le comité consultatif d'urbanisme

Bernard Dagenais
Maire

LES VEHICULES 3 et 4 ROUES

Compte tenu des nombreuses plaintes que la municipalité a reçues au cours des derniers mois sur la façon dont les conducteurs de véhicules 3 et 4 roues se comportent, la municipalité a donné avis à sa dernière réunion qu'un règlement sera adopté à sa prochaine réunion régissant l'utilisation et la circulation de ces véhicules.

En effet, on a constaté que ces véhicules circulent de façon dangereuse et rapide sur les voies publiques, qu'ils empruntent sans autorisation les terrains privés, qu'ils causent des dommages à la piste de ski de fond, dans les champs cultivés et sur les terrains privés.

On demande aux propriétaires de ces véhicules de s'assurer que l'utilisation qui en est faite soit conforme aux règles de civilité.

Comme des plaintes de même nature avaient été formulées sur les moto-cross et autres deux roues motorisées, il est possible que la municipalité réglemente aussi ces véhicules.

REUNION POUR L'UTILISATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

La municipalité a l'intention de revoir la disposition des locaux dans le centre communautaire. En effet, la municipalité a décidé d'agrandir la bibliothèque pour y introduire le prêt de vidéo et pour d'autres activités culturelles.

Avant d'entreprendre les travaux, la municipalité fait actuellement le tour des besoins tant pour le domaine des sports que pour les activités culturelles.

A cet effet, une réunion est prévue à la mairie, JEUDI, le 20 MARS à 19h00 pour faire le bilan des besoins des activités culturelles et artistiques de toute nature.

Tous ceux qui auraient des projets ou de bonnes idées sont priés de venir rencontrer Chantale Colenne qui sera chargée de faire le bilan des besoins.

SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE

Nous tenons à informer les résidents de Sainte-Pétronille que le service de transport adapté a été maintenu pour l'année 1986. Le transport vise les personnes handicapées et les personnes âgées ayant de la difficulté à se mouvoir.

Pour information, veuillez contacter Mme Denise Fortier de la compagnie Les Autobus Fortier Inc. au numéro suivant: 822-1206.



Sainte-Pétronille, Î.O.

L'ancêtre des familles Noël, François, vient s'établir à Saint-Laurent, île d'Orléans vers 1669. Au début du 18^{ième} siècle, un de ses fils Pierre, s'établit en la seigneurie de Beaulieu qui devient en 1870 Sainte-Pétronille de Beaulieu.

D'après une carte levée en 1709 par le Sieur de Catalogne, l'ancêtre Pierre Noël possède deux terres situées dans l'arrière-fief Beaulieu. Quelques années plus tard, en 1725, l'aveu et dénombrement du fief et comté Saint-Laurent nommé l'Isle d'Orléans, décrit les deux terres comme suit: la première mesure "un arpent de terre de front" et "traverse ladite isle d'une grève à l'autre"; la seconde mesure "cinq arpents de terre de front" sur la même profondeur que la précédente. Sur cette dernière, il "a maison, grange et étable".

Ce n'est que lors du recensement de 1851 que l'on apprend que la maison est en pierre à un étage. La terre ancestrale des Noël est alors habitée par Félix Noël, cultivateur et marié en 1848 à Olympiade Tailleur dit Versailles. La maison sera détruite au cours d'un incendie survenu vers 1870.

Une nouvelle maison est aussitôt édiflée, mais cette fois-ci à proximité du chemin Royal. Notons que la maison précédente était située à quelques centaines de pieds à l'arrière de celle-ci. Aujourd'hui, nous retrouvons au 78, chemin du Bout de l'Île (avenue Royale) cette maison à toit mansardé à deux versants avec brisis, construite selon le style de son époque.

Le milieu du 19^{ième} siècle marque une nouvelle époque pour Sainte-Pétronille. C'est le début de l'ère de la villégiature qui amène à chaque été les villégiateurs dans leur résidence d'été et aussi ceux qui viennent occuper les maisons en location. Ils apportent avec eux un revenu fort apprécié par les résidents, sans compter l'argent qu'ils dépensent pour leur subsistance, etc...

Vers 1885, la maison de Félix Noël est louée pour l'été à la famille du conseiller Boisvert de la basse-ville de Québec qui y passe ses étés en cette paroisse depuis au-delà de vingt ans. Le coût de la location est de 45 \$ pour la saison. Il va s'en dire que la famille Noël doit alors vivre dans les combles de la maison tandis que le locataire habite l'étage du bas.

Par la suite, Ignace-François Noël et son fils Léonidas occuperont tour à tour la terre ancestrale.

De 1870 jusque vers 1903, il y a à Sainte-Pétronille un champ de tir pour les batteries de campagne de la province de Québec. Le terrain est loué par la famille Noël au gouvernement fédéral. Le champ de tir occupe une partie du terrain situé juste en face de cette maison. Les canons sont localisés près de la cime du cap et les cibles, pour leur part, se trouvent sur les battures de l'île à une distance d'environ un mille soit à peu près où se situe aujourd'hui la voie d'accès qui mène au pont de l'île.

Dans le journal *Le Soleil* du 22 août 1903 l'on peut lire sous la plume de l'avocat Ludovic Brunet ce qui suit: "Les rues du village résonnent du pas cadencé des habits rouges; il faut voir comme à leur passage surgissent comme par enchantement dans l'embrasure des portes et des fenêtres les bonnets blancs des bonnes".

Effectivement, les artilleurs et les carabiniers de la milice volontaire se rassemblent à ce champ de tir en août et en septembre pour leurs concours annuels de tir. Les miliciens viennent du Québec, de l'Ontario et des Provinces Maritimes.

Les jours précédant les tirs, les habitants de l'île en sont informés et il leur est défendu d'aller sur la grève pendant les exercices. Cependant, ceux-ci terminés, les enfants et même les hommes s'empressent de recueillir les boulets et les éclats d'obus afin de les vendre à la pesée.

Le 24 septembre 1887, à la suite d'un exercice de tir survenu deux jours auparavant, quatre enfants de la famille de Pierre Godbout de la paroisse voisine, Saint-Pierre, après être allé reconduire les animaux en pâturage sur la grève, s'attardèrent à ouvrir un de ces obus trouvé intact. Après en avoir répandu la poudre sur le sol, une violente explosion se fait entendre. L'un d'eux avait malencontreusement frotté une allumette pour examiner l'intérieur de l'obus. Trois des enfants sont tués instantanément et le dernier se tire sain et sauf de ce fatal accident.

Aujourd'hui, après plus de 275 ans, la terre ancestrale de Pierre Noël continue d'être habitée par ses descendants.

Léo Noël, cultivateur et homme d'affaires, prend possession de la terre en 1957. Délaisant par la suite l'élevage des animaux, il est devenu vers 1960, un producteur spécialisé dans la culture et la transformation de la pomme de terre.

Janvier 1986, # 25

Daniel B. Guillot

Bibliographie sommaire

- "La carte du Sieur de Catalogne, 1709". Publiée par la Société de généalogie de Québec, 1976.
- "Aveu et dénombrement de Guillaume Gaillard, conseiller au Conseil supérieur, pour le fief et seigneurie de l'île d'Orléans, 25 août 1725". Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1945-1946.
- "Recensement de 1851 de l'île d'Orléans". Archives publiques du Canada.
- "Horrible tragédie, explosion d'une bombe". Journal *Le Canadien*, 27 septembre 1887.
- "Champ de tir de l'île d'Orléans". Divers chroniques publiées dans les journaux de l'époque.
- "Répertoire des mariages de l'île d'Orléans". Société de généalogie de Québec, 1985.
- "Les terres de l'île d'Orléans, 1650-1725". Léon Roy et Raymond Gariépy. Éditions Bergeron et fils, Montréal, 1978.
- "Une entreprise... de patates". Les éditions Beau Bourg Inc., 1983.01.18.